

Pécresse a perdu : elle doit à nouveau offrir aux clandestins le transport gratuit en Ile de France...

écrit par Diogene le païen | 11 juillet 2018



J'exagère. Pas tout à fait gratuit, une réduction de 75 pour cent sur le tarif normal... C'est bien le moins que la France puisse faire : faire payer les cochons de Français qui bossent et respectent la loi et offrir à ceux qui sont dans l'illégalité la possibilité d'aller profiter de la vie gratis...

Christine Tasin

Transports : la justice annule la décision de Valérie Pécresse de supprimer le tarif préférentiel pour les clandestins

“Je considère qu'en République une personne en situation irrégulière n'a pas lieu d'être mieux considérée qu'une personne qui respecte la loi”, estime la présidente LR de la région Ile-de-France.

C'était une des premières mesures votées à son arrivée à la présidence de la région Ile-de-France. Valérie Pécresse avait fait adopter dès son arrivée “une délibération excluant du bénéfice de la réduction à 75 % des tarifs de transport les

personnes en situation irrégulière ainsi que leurs familles" bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat.

Le tribunal administratif, saisi par des associations, des syndicats et un groupe politique, avait annulé cette délibération fin janvier, estimant que la décision était "entachée d'une erreur de droit".

Ile-de-France Mobilités, avait fait appel de cette décision, mais la Cour administrative d'appel a finalement confirmé ce vendredi l'annulation de cette décision.

Ile-de-France Mobilités a indiqué dans un communiqué vendredi qu'il allait se porter en cassation au Conseil d'Etat. Valérie Pécresse estime en effet qu'une telle réduction tarifaire "est une véritable prime à l'illégalité, puisqu'elle bénéficie à des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner sur le territoire français". Cette réduction dans les transports a coûté 43 millions d'euros en 2015, précise-t-elle, soit l'équivalent du "budget que la Région consacre chaque année au financement du logement social des familles franciliennes ou à une augmentation de 18 euros du passe Navigo annuel".

Alors que tombait la décision de la Cour administrative d'appel, Valérie Pécresse a écrit aux députés, vendredi, pour leur demander d'exclure des tarifs sociaux des transports les clandestins dans le cadre du projet de loi asile et immigration. "Après le vote du premier texte à l'Assemblée nationale au cours duquel ce sujet a été volontairement écarté, un amendement a finalement été adopté au Sénat qui conditionne l'obtention de la tarification sociale dans les transports à la régularité du séjour sur le territoire. Il appartient maintenant à l'Assemblée nationale de prendre ses responsabilités pour maintenir cet article dans le projet de loi final", leur a écrit la présidente d'Ile-de-France.

"Je considère qu'en République une personne en situation irrégulière n'a pas lieu d'être mieux considérée qu'une

personne qui respecte la loi", résume-t-elle.

<http://www.atlantico.fr/pepites/transports-justice-annule-decision-valerie-pecresse-supprimer-tarif-preferentiel-pour-clandestins-3446673.html?yahoo=1>

Ce n'est plus : " Tout, tout pour ma chérie, ma chérie

Tout, tout pour ma chérie, ma chérie

Tout, tout pour ma chérie, ma chérie

Tout, tout pour ma chérie, ma chérie

Toi, viens avec moi..." de Polnareff mais c'est désormais :

"tout, tout pour les clandos, les clandos, toi viens chez moi et sers toi" ...

Continuez donc à nous envahir : vous aurez tout en France !